



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/10/12

Reçu en Préfecture le : 23/10/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 22 octobre 2012
D - 2012/513

Aujourd'hui 22 octobre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Hugues MARTIN, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Alexandra SIARRI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Béatrice DESAIGUES

Recours contre la préemption du bail commercial portant sur le local sis 32, place Gambetta. Autorisation à défendre.

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20080399 du 15 juillet 2008, le Conseil municipal a instauré sur le territoire de la Ville le droit de préemption des locaux commerciaux et des fonds de commerce et a défini un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, étendu par délibération n° 20090727 du 21 décembre 2009.

Le 20 mars 2012, la Ville a été informée de la vente du droit au bail d'un local commercial sis 32, place Gambetta par la Société COMAREG.

Afin de préserver la diversité commerciale et artisanale, le Maire a exercé, par arrêté n° 201207639 du 15 mai 2012, son droit de préemption sur ce bail.

Le 16 juillet 2012, la SARL AGENCE VACHER, acquéreur évincé, a déposé une requête en annulation de l'arrêté du 15 mai 2012 devant le Tribunal administratif.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à défendre dans cette affaire devant le Tribunal administratif et devant toutes les juridictions compétentes, et en cas de besoin, à agir, aussi bien qu'à défendre jusqu'à parfait règlement du litige y compris l'exercice de toutes les voies de recours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 octobre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Alain JUPPE